



Les journées révolutionnaires de 1789

En mai 1789, le roi Louis XVI convoque les États généraux. Chaque village doit envoyer à Versailles ses délégués (clergé – noblesse – Tiers-état) pour écouter les solutions proposées par le roi, et aussi porter leurs cahiers de doléances. Cependant, la société est mal représentée dans cette réunion : sur 1000 députés, il n’y a qu’un paysan !

Le 20 juin 1789 à Versailles, le Tiers-état se réunit dans une salle de sport (jeu de paume).

- Il se déclare « Assemblée Nationale » et non plus « Tiers-état ». Cela signifie qu’il représente tout le peuple, et non plus seulement un des trois ordres. Le peuple, c’est lui !
- Il fait le serment de rédiger une Constitution. Ainsi, la France n’aura plus de monarchie absolue de droit divin (le roi n’obéit qu’à Dieu), mais une monarchie constitutionnelle (le roi doit obéir à certaines règles votées par le peuple).

On appelle cette journée, le Serment du Jeu de Paume.

Le roi fait rassembler des milliers de soldats autour de Paris. Les Parisiens prennent peur. Le 14 juillet 1789, ils s’emparent de la Bastille pour récupérer des barils de poudre. Désormais, le peuple de Paris est armé.

Le 26 août 1789, les députés rédigent la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen.